



ENSEIGNANT en UNITE LOCALE d'ENSEIGNEMENT Maison d'arrêt de Nîmes

Modalités de recrutement

Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission mixte Éducation Nationale / Administration Pénitentiaire qui comprend au minimum obligatoirement le responsable de l'UPR, l'IEN ASH chargé de d'inspection en milieu pénitentiaire, le directeur de l'établissement pénitentiaire et le responsable local de l'enseignement.

Elle a pour objet de préciser les conditions d'exercice de la fonction et d'étudier les motivations et les aptitudes des candidats pour la fonction. Elle donne un avis à l'autorité académique chargée de la nomination sur ce poste spécifique académique.

Conditions de recrutement

Poste spécifique académique de professeur des écoles spécialisé.

A compétences égales, priorité est donnée à un enseignant titulaire du CAPASH option F.

En cas d'absence de diplôme, la titularisation pourra être effective après l'obtention du CAPASH option F, en principe lors de la seconde année d'exercice.

L'enseignant ne sera titulaire sur ce poste qu'après une première année de probation et de confirmation personnelle validée lors d'un entretien avec le responsable de l'UPR, l'IEN ASH et avis du chef d'établissement pénitentiaire.

Stage d'adaptation à l'emploi obligatoire : 3 sessions d'une semaine (ENAP Agen : 1 – INS HEA Suresnes : 1 à N1 + 1 à N2).

Compétences souhaitées

- Expérience souhaitée auprès d'adolescents ou de jeunes adultes en formation continue : enseignant compétent et confirmé dans l'enseignement à de grands adolescents en difficulté et dans la formation de publics adultes – maîtrise et/ou sensibilisation aux outils et démarches de formation adulte.

(Les cours dispensés s'adressent à des personnes suivant une formation diplômante (CFG, DELF, DNB, CAP, DAEU..), modulaire (Français Langue Seconde, lutte contre l'illettrisme...).

- Aptitude à s'engager dans les processus pédagogiques propres aux établissements pénitentiaires (connaissance des techniques de médiation, des méthodes d'évaluation, du portefeuille de compétences, adaptation du socle commun, adaptation au fort turnover des apprenants...).

- Aptitude à travailler en modules, par individualisation des parcours – offre de formation adaptée aux besoins spécifiques des détenus scolarisés – à mettre en place des dispositifs pédagogiques pertinents sur une courte durée (groupes à entrées et sorties permanentes) dans tous les domaines fondamentaux et à rechercher et mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes.

- Connaissance et maîtrise indispensables de l'environnement bureautique et de l'outil informatique pédagogique.

- Capacité à travailler en équipe dans le cadre d'un projet éducatif. Capacité à travailler en partenariats.

- Capacité d'organisation. Capacité à rendre compte en fonction du cadre de demandes institutionnelles.

- Esprit d'initiative et d'ouverture.

- Devoir de réserve, de confidentialité et de loyauté.

Définition du poste

Finalité et contribution aux missions de l'Éducation Nationale en milieu pénitentiaire

Placé sous l'autorité fonctionnelle du Directeur de l'Unité Pédagogique Régionale de Toulouse-Montpellier, le contrôle pédagogique de l'IEN ASH du département et sous la responsabilité fonctionnelle du responsable local de l'enseignement, l'enseignant assure, dans le cadre de la convention signée par les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Justice (et de la convention interrégionale signées par les Recteurs de Toulouse et de Montpellier et par le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Toulouse) l'accompagnement et la formation des personnes placées sous main de justice. Il contribue comme en milieu ordinaire à l'élévation du niveau de la personne et à sa qualification par tous moyens. Il contribue aussi, dans le cadre de l'équipe de l'ULE et en partenariat, dans le respect des champs d'expertise de chacun des intervenants au parcours d'exécution de la peine et à la préparation de la sortie par l'insertion socio-professionnelle des détenus.

Description de la fonction

- Contribution au repérage des personnes en difficulté de lecture par bilan lecture spécifique.
- Évaluation des niveaux des personnes détenues, analyse de leurs besoins de formation et proposition de parcours de formation en lien avec le RLE.
- Enseignement en cours de lutte contre l'analphabétisme et contre l'illettrisme, de Français langue seconde ; enseignement adapté et individualisé notamment sur les niveaux infra VI, VI, V et IV et par tutorat au-delà
- Accompagnement des apprenants de l'enseignement à distance
- Participation à l'organisation des examens du niveau V au niveau I
- Participation aux réunions et aux formations spécifiques de l'UPR
- Participation aux réunions pédagogiques et de service dans l'établissement pénitentiaire.
- Contribution au développement et à la mise en œuvre du projet pédagogique et éducatif.

Conditions d'exercice

Obligation réglementaire de service de 21 heures. Horaire journalier aménagé en concertation avec l'administration pénitentiaire prenant en compte les contraintes de la détention.

Service complémentaire éventuel possible selon les disponibilités de l'enseignant et les besoins du service, rémunéré en HSE.

Indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire.

Contacts

Directrice UPR Toulouse-Montpellier : maryse.coste@justice.fr

Direction académique du Gard, IEN Vergèze ASH : ce.0300010y@ac-montpellier.fr